

COLLÈGE DE SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE.

Le collège de Sainte-Anne fut fondé en 1827, par M. Chs. Frs. Painchaud, curé de cette paroisse.

Le cours des études se divise en deux parties séparées, savoir :

1^o.—Un cours *préparatoire* qui embrasse toutes les branches d'une éducation française, anglaise, pratique et commerciale. On y enseigne les langues française et anglaise grammaticalement, la géographie, l'histoire, la géométrie pratique, le dessin linéaire, la tenue des livres, l'horticulture, la musique, etc. Le cours est complété en quatre ans.

2^o.—Un *cours classique* où s'enseignent toutes les sciences qui constituent une éducation classique : le latin, le grec, les belles-lettres, la rhétorique, la philosophie intellectuelle et naturelle, les mathématiques, la chimie, la botanique, le dessin des paysages, la musique vocale et instrumentale. Celui-ci, qui n'admet que les élèves qui ont suivi le cours préparatoire, se fait en 6 ans.

Le collège de Sainte-Anne a été incorporé, le 24 mars 1834, par un acte du Parlement Provincial (4e Guil. IV, ch. 34). Les membres de cette corporation sont Mgr. l'Archevêque de Québec, le curé de Sainte-Anne de la Pocatière, le supérieur-directeur du collège, et les curés de Saint-Roch des Aulnets, de la Rivière-Ouelle, de Saint-Jean-Port-Joly et de Saint-Louis de Kamouraska.

Les prêtres employés au collège se sont, le 19 septembre 1848, constitués, avec l'autorisation de Mgr. l'Archevêque et celle de la corporation légale, en corporation ayant ses constitutions et ses règles, sous le titre de *Corporation interne du collège de Sainte-Anne*. Elle est composée de Messieurs :

C. Gauvreau, vicaire-général.

Supérieur.—Frs. Pilote, *directeur des ecclésiastiques*.

Directeur des écoliers.—Grégoire Tremblay ;

Préfet des études.—P. H. Bouchy ;

Pr
Ass
prépa
Pro

Ph
Ma
Rhi
Bel
Cla
Cla
Ang
Des
Ma
Soular

Clas
tier.—
Par
lard ;
Troi
Deu.
Pres
Proj
Dess
Maît

Notre
Ed. Dro
Saint
Bolduc,
Plamond